



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

BOAMP.fr

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

Avis de marché

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:26-6293>

Département(s) de publication : **44, 49, 79, 85**

Annonce n° **26-6293**

Travaux

Section 1 - Identification de l'acheteur

Nom complet de l'acheteur : Cholet Agglomération

Type de Numéro national d'identification : SIRET

N° National d'identification : 20007167800011

Ville : CHOLET CEDEX

Code postal : 49321

Groupement de commandes : Non

Département(s) de publication : 44, 49, 79, 85

Section 2 - Communication

Lien vers le profil d'acheteur : <http://marchespublics-maineetloire.safetender.com>

Identifiant interne de la consultation : 2026_CA_tvx_voirie_La_Romagne

Intégralité des documents sur le profil d'acheteur : Oui

Utilisation de moyens de communication non communément disponibles : Non

Nom du contact : Service Marchés-Contrats

Adresse mail du contact : marches-contrats@choletagglomeration.fr

Numéro de téléphone du contact : +33 244092690

Section 3 - Procédure

Type de procédure : Procédure adaptée ouverte

Conditions de participation :

- **Capacités techniques et professionnelles - conditions / moyens de preuve :** Les concurrents joindront impérativement à l'appui de leur offre les renseignements et formalités prévus aux articles R.2143-3 à R.2143-15 du Code de la commande publique et précisés dans le règlement de la consultation.

Technique d'achat : Sans objet

Date et heure limite de réception des plis : 19/02/2026 à 12:15

Présentation des offres par catalogue électronique : Interdite

Réduction du nombre de candidats : Non

Possibilité d'attribution sans négociation : Oui

L'acheteur exige la présentations de variantes : Non

Critères d'attribution : - Prix des prestations (pondération : 60%) au vu du détail quantitatif estimatif - Développement durable : (pondération : 20 %) • Pourcentage des matériaux recyclés dans la grave non traitée (GNT) (50%) • Pourcentage des matériaux recyclés dans les enrobés de chaussée et de trottoir (50%) - Valeur technique appréciée au vu du contenu du mémoire technique (pondération : 20%), décomposée comme suit : • Cohérence du planning prévisionnel et de la méthodologie de travail (70 %) • Adéquation des moyens humains et matériels dédiés au chantier pour réaliser les travaux (30%)

Section 4 - Identification du marché

Intitulé du marché : AMENAGEMENT DE VOIRIE - RUE DE BEL AIR A LA ROMAGNE

Code CPV principal - Descripteur principal : 45233120

Type de marché : Travaux

Description succincte du marché : Compte tenu des compétences respectives de Cholet Agglomération et de la commune de La Romagne pour la réalisation des travaux et en application de l'article L2422-12 du Code de la commande publique, Cholet Agglomération et la commune de La Romagne ont constitué une maîtrise d'ouvrage unique. La présente consultation concerne les travaux d'aménagement de voirie d'une partie de la rue de Bel Air à La Romagne. Un premier tronçon de la rue de Bel Air a été réalisé en 2025. Les travaux de mise en séparatif des réseaux d'assainissement ainsi que les travaux de renouvellement d'eau potable seront terminés à titre indicatif en octobre 2026. A titre indicatif et prévisionnel, les prestations pourront être exécutées à partir du mois de novembre 2026. Le délai de la période de préparation des travaux est de 6 semaines à compter de la notification. Le délai d'exécution des travaux est fixé à 6 semaines maximum à compter de l'ordre de service de démarrage des travaux. Le délai de validité des propositions est de 180 jours à compter de la date limite fixée pour la réception des propositions.

Lieu principal d'exécution du marché : La Romagne (49)

La consultation comporte des tranches : Non

La consultation prévoit une réservation de tout ou partie du marché : Non

Marché alloti : Non

Section 6 - Informations Complémentaires

Visite obligatoire : Non

Autres informations complémentaires : Possibilité de proposer une variante dans les conditions indiquées au règlement de la consultation. Motifs d'exclusion : Le candidat individuel, ou chaque membre du groupement, ne doit pas entrer dans l'un des cas d'exclusion de la procédure de passation prévus par le Code de la commande publique. Les recours ouverts aux candidats sont les suivants : • Référé pré-contractuel avant la signature du contrat (articles L.551-1 à 12 du Code de Justice Administrative) ; • Référé contractuel après la signature du contrat, dans les 31 jours qui suivent la publication de l'avis d'attribution du contrat, ou, à défaut d'un tel avis, dans les six mois qui suivent la date de conclusion de celui-ci (dans les conditions décrites aux articles L.551-13 à 23 du même code) ; • soit d'un recours en contestation de la validité du contrat, conformément à la décision du Conseil d'Etat du 4 avril 2014 n°358994 "Tarn et Garonne", dans un délai de 2 mois à compter de la publication de l'avis d'attribution ou à défaut de toute autre mesure de publicité concernant la conclusion du contrat.

Date d'envoi du présent avis à la publication : 19/01/2026